

Ordre de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi
14 février 1973:

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par
l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires
étrangères soit autorisé à étudier les relations du
Canada avec les Communautés européennes élargies
et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de retenir les ser-
vices des conseillers et du personnel technique,
administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux
fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de
remboursement qu'il pourra déterminer et à rem-
bourser aux témoins leurs frais de déplacement et
de subsistance, si nécessaire, et à leur verser les
émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que les documents recueillis sur le sujet au cours
de la dernière session soient déferés au comité.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat
Robert Fortier